

VILLE DE PERCÉ

DESCRIPTION DES DISTRICTS ÉLECTORAUX PAR VOIE DE CIRCULATION

District électoral numéro 1

- Route 132 Ouest : numéros civiques 952 à 1681
- Rue de l'École Est
- Rue de l'École Ouest
- Rue du Havre
- Route de la Montée partie (numéros civiques 4 à 5)
- Rue Windsor Est
- Rue Windsor Ouest
- Rue de l'Anse
- Route du Phare
- Route de la Station partie (numéros civiques 15 à 18)
- Rue du Curé-Poirier

District électoral numéro 2

- 2^{ième} Rang de Cap d'Espoir : numéros civiques 926 à 1600
- Route de la Montée partie (numéros civiques 42 à 45)
- Rang « A »
- Chemin de St-Isidore
- Route de la Station partie (numéros civiques 148 à 160)

District électoral numéro 3

- Chemin de Val-d'Espoir : numéros civiques 883 à 1638
- Route des Pères
- Route Lemieux partie (numéros civiques 321 à 472)
- Route Lafontaine
- Troisième Rang

District électoral numéro 4

- Route 132 Ouest : numéros civiques 261 à 946
- Route Bilodeau
- Rue à Bonfils
- Route Lemieux partie (numéros civiques 5 à 7)

- Chemin du Belvédère
- Route des Failles
- Chemin de l'Auberge
- Route d'Irlande

District électoral numéro 5

- Route 132 Ouest : numéros civiques 1 à 262
- Route 132 Est : numéros civiques 8 à 272
- Rue Donahue
- Rue Valpy
- Rue du Quai
- Rue de l'Église
- Rue du Mont-Joli
- Rue Saint-Michel
- Rue Biard
- Rue Sainte-Anne
- Rue du Cap-Barré
- Rue du Baril
- Rue des Peupliers
- Rue des Trembles
- Chemin de la Grotte

District électoral numéro 6

- Route 132 Est : numéros civiques 274 à 988
- Rue de la Plage
- Rue Saint-Paul
- Rue Gaspésia
- Chemin Vauquelin

District électoral numéro 7

- Route 132 Est : numéros civiques 996 à 1566
- Route de l'Église
- Chemin des Coteaux
- 2^e Rang de Barachois-Nord
- Route Mélicia
- Route Blondin
- Rue du Moulin
- Rue de Belle-Anse
- Route Chicoine
- Route du Quai
- Chemin Bougainville partie (numéros civiques 18 à 100)

District électoral numéro 8

- Route 132 Est : numéros civiques 1600 à 2352
- Chemin Bougainville partie (numéros civiques 102 à 534)
- Route de la Pointe-Saint-Pierre

»

2013-09-30